

Les plaisanciers, les commerçants et les riverains Solidaires d'Agde et du Cap

Au Cap d'Agde, le 27 novembre 2023

A l'attention de Monsieur HUGONNET PDG de la SODEAL

Objet : Manquements à vos obligations de service public

Monsieur,

Nous venons vers vous concernant vos obligations de service public et respecter l'égalité des usagers, comme l'indique en référence « *la gestion des ports de plaisance* ».

1) Concernant les places de parking en période estival.

- le bassin des pêcheurs, le Mobideck, le centre port, le port de la trinquette, le port des Phéniciens et le canal Richelieu, sont obligés de payer une carte pour accéder à une place de parking.

- port Brescou, l'Ile des loisirs, le port Malfato, le port Capistol, port St Martin, le mole ouest et le vieux port ont des parkings gratuits.

Pour l'égalité entre tous les plaisanciers, concernant l'accès gratuit à une place de parking durant la période estival, mettez en place un laisser passer gratuit pour tous les plaisanciers.

Je vous rappelle que la servitude de passage est obligatoire lorsqu'une propriété est enclavée comme l'est Le Mobideck. Les plaisanciers doivent actuellement payer pour accéder à leur parking, alors que vous devez mettre à disposition une servitude de passage.

2) Le projet ePort imposé aux plaisanciers, est un projet qui, je l'espère, ne finira pas comme le projet Mobideck qui fut un énorme gâchis financier. Ce projet, n'est pas une priorité au vu de vos manquements de service public.

- Si toute fois le projet abouti, j'espère que vous avez prévu de déduire sur le montant du contrat d'abonnement des plaisanciers, le forfait que nous payons actuellement pour l'eau, l'électricité et les servitudes.

- nous vous rappelons que les nuisances électromagnétiques (HSE et troubles idiopathiques) et sonores sont à prendre en compte pour la santé des êtres vivants qui sont à proximité. La pollution électromagnétique, fait partie d'un environnement propre.

- nous ne doutons pas que vous allez prendre en compte les frais d'installations, de locations et d'entretiens, de tous les compteurs que VOUS voulez installer, avec les bénéfices fait par la SODEAL.

3) Concernant la hausse du loyer de 2023 qui est vraiment excessive et même illégale, car le plafonnement de la hausse des loyers est à 3,5% maximum. Nous réclamons le remboursement de l'augmentation illégale imposée au tarif 2022 2023, surtout avec un bénéfice de 1.000 000 € en 2022.

4) La redevance environnementale de 84,71 € plus 10,86 € TTC par mètre linéaire supplémentaire au 1er janvier 2023. Cette taxe est illégale, nous demandons donc l'annulation et le remboursement.

5) La politique de gestion des finances en utilisant des crédits auprès des banques actionnaires de la SODEAL, pour effectuer des travaux alors qu'il y a de la liquidité, celle-ci doit être utilisée **UNIQUEMENT** que pour la continuité du service offert et des infrastructures du port...

6) Vos priorité doivent se tourner vers : le mauvais entretien des pontons, de la voirie du centre port qui a causé la chute de plusieurs personnes cette année encore, des réseaux d'eau avec de nombreuses fuites, des poubelles insalubres à l'entrée des pontons au centre port et des travaux pour normaliser vos obligations de service public.

7) Les sanitaires du Mobideck doivent être équipé d'un lavabo extérieur pour faire la vaisselle comme dans tous les sanitaires.

8) Mettez en place des VMC dans toutes les douches, ce qui est obligatoire dans une maison, et qui éviterait une dégradation prématurée des lieux. Moisissures, radiateurs rouillés, décollements de carreaux et du revêtement du sol etc.

9) Les plaisanciers des berges de l'Hérault ont subi une hausse de 12% alors qu'ils n'ont ni eau, ni électricité et aucune sécurité. Remboursez cette augmentation injuste.

10) Les plaisanciers de l'île des pêcheurs n'ont pas de sanitaire, ils sont sur une fosse septique. Il est prioritaire d'installer des sanitaires type Mobideck pour **la santé des plaisanciers, et des riverains.**

11) Nous vous demandons d'organiser la réunion annuelle avec les responsables de la SODEAL, le Maire de la ville et les plaisanciers et non pas uniquement avec le conseiller portuaire.

12) L'eau de tout le port, est l'une des plus sale de la région, un carénage ne tient pas plus de six mois avant d'être attaqué par les algues et les coquillages sans parler des odeurs nauséabondes l'été.

 En références aux « Ports de plaisance maritimes | Secrétariat d'État chargé de la Mer »

#### **La gestion des ports de plaisance :**

Le gestionnaire de port de plaisance **est soumis à des obligations de service public**. Il doit assurer la **continuité du service offert, respecter l'égalité des usagers**, appliquer la réglementation française et européenne et mettre les moyens répondant aux exigences du cahier des charges.

Nous vous demandons que vous informiez tous les plaisanciers par eMail, des remboursements et des actions que vous allez vous engager à effectuer qui sont sur la liste de nos revendications et bien d'autres encore pour le bien-être de **tous** les plaisanciers.

Nous vous remercions d'accorder une attention particulière à nos requêtes afin de trouver des solutions **amicales**. Nous restons à votre disposition pour toutes ententes **amicales**.

Cordialement,

S. Rabbachin



D. Chausson



Contacts :

eMail : [rbn.sylvain@gmail.com](mailto:rbn.sylvain@gmail.com)

Tél : 06 17 76 27 17

eMail : [d-chausson@sfr.fr](mailto:d-chausson@sfr.fr)

Tél : 06 89 33 18 91